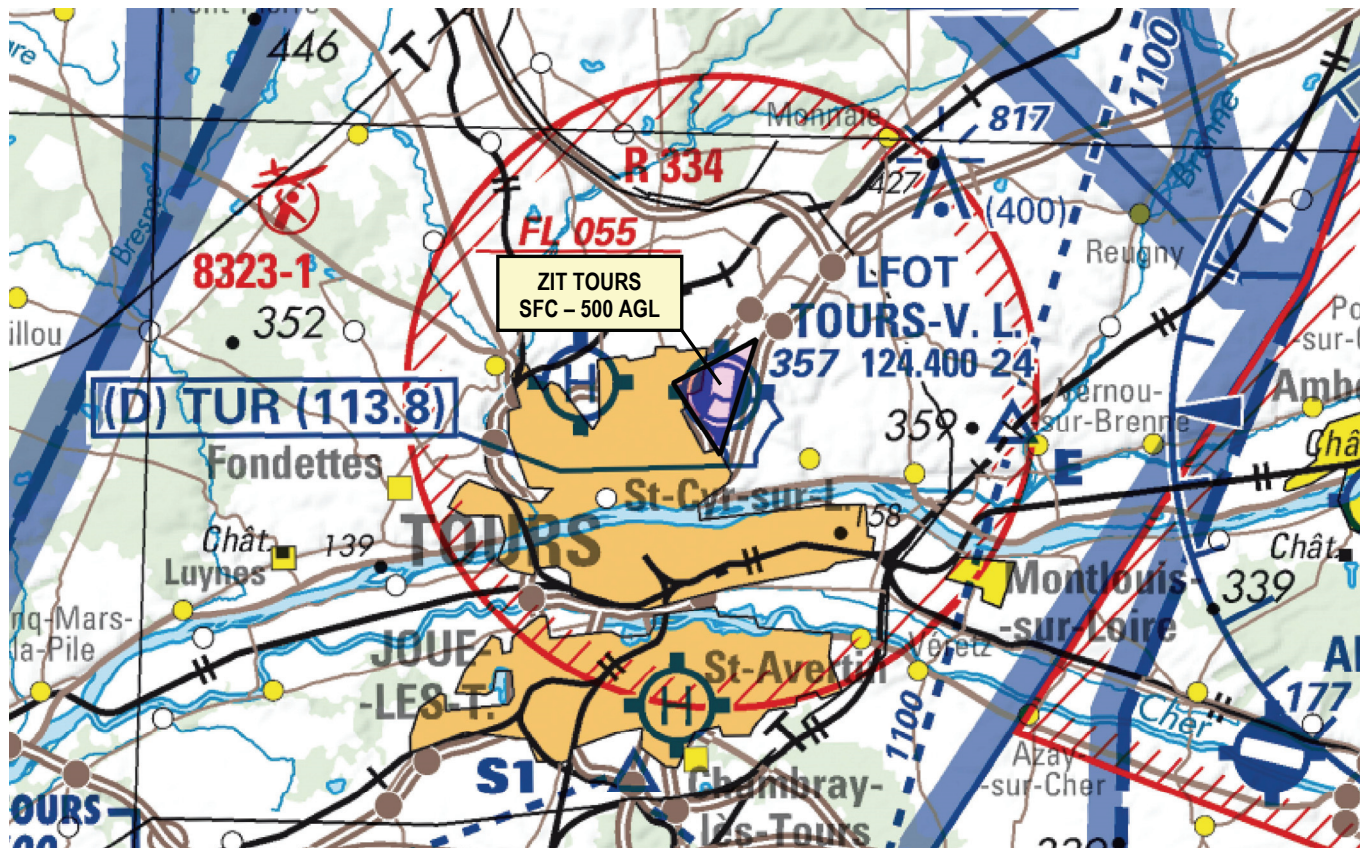


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) TOURS

En vigueur : Du 22 avril 2021 au 1er juillet 2021

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Tours Val de Loire LFOT



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2021

ACTIVITE
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques
DATES ET HEURES D'ACTIVITE
H24
GESTIONNAIRE
Tours TWR
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
Pénétration interdite à tout aéronef sans équipage à bord, à l'exception : des aéronefs sans équipage à bord assurant une mission au service de l'État (défense, gendarmerie, services de police, douanes, sécurité civile, secours et EDF). Dérogation soumise à l'accord de l'autorité gestionnaire.
SERVICES RENDUS
Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
Limites latérales 47°26'46" N - 000°44'11" E 47°24'55" N - 000°43'25" E 47°26'02" N - 000°42'16" E 47°26'46" N - 000°44'11" E
Limites verticales SFC / 500ft AGL